



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RESEAU PACA CLIMAT

Actualités

7 décembre 2021

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Sommaire

Actualités

- Loi Climat et Résilience
- RE 2020
- Matériaux biosourcés pour la construction

Loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets – 24 août 2021

- **Article 39 : usage des matériaux biosourcés dans les rénovation et les constructions**

A compter du 01/01/2030, l'usage des matériaux biosourcés ou bas carbone doit intervenir dans au moins 25 % des rénovations lourdes et des constructions relevant de la commande publique, décret CE (nature des travaux de rénovation lourde et seuils du-delà desquels l'obligation s'applique)

- **Article 101 : système de végétalisation ou procédé de production énergies renouvelables en toiture (30 % surface toiture)**

Bâtiment commercial, industriel, artisanal, entrepôt, hangar, parc de stationnement > 500 m² (avant 1 000m²)

Bureaux > 1 000m²

Rénovations lourdes, extensions > 500 m² ou 1 000m² pour les bureaux

PC déposés à partir du 01/07/2023, arrêté et décrets CE (caractéristiques systèmes de végétalisation, définition rénovations lourdes, exonérations)

- **Article 176 : assujettissement des bâtiments construits après la loi ELAN (23/11/2018) aux obligations du dispositif Eco Énergie Tertiaire**

et impossibilité de compenser les économies d'énergie par un recours aux énergies non renouvelables ou conduisant à une augmentation des EGES

Loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets – 24 août 2021

- **Article 180** : obligation de définition d'une stratégie de rénovation des bâtiments par les CT (Régions, Départements, villes et EPCI > 50 000 habitants)

A compter du 01/01/2024

Le rapport annuel sur la situation en matière de développement durable (horizon 2030) devra désormais préciser le programme d'actions mis en place pour assurer la réduction de la consommation d'énergie des bâtiments tertiaire dont la collectivité territoriale est propriétaire, dans un objectif de respect des obligations du dispositif réglementaire Eco Énergie Tertiaire (décret CE contenu et si nécessaire les modalités de ce rapport)

- **Article 189** : possibilité de déduction de la chaleur fatale autoconsommée par les bâtiments assujettis, y compris si elle est issue d'un autre bâtiment non assujetti au dispositif Eco Énergie Tertiaire situé sur le même site

Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/promulgation-loi-climat-resilience>



Réglementation Environnementale 2020 – RE 2020

- **Les grands objectifs - construction neuve**

- Poursuivre l'amélioration de la performance énergétique et la baisse des consommations des bâtiments neufs - **ÉNERGIE**
- Diminuer l'impact sur le climat des bâtiments neufs en prenant en compte l'ensemble des émissions du bâtiment sur son cycle de vie, dès la construction (modes constructifs qui émettent peu de gaz à effet de serre, recours aux matériaux biosourcés, décarbonation des vecteurs énergétiques) - **CARBONE**
- Prendre en compte le confort en période caniculaire avec l'introduction d'un objectif de **CONFORT D'ÉTÉ**

- **Une progressivité des exigences jusqu'en 2031**

Avec des jalons en 2025, 2028 et 2031, et un alignement sur la Stratégie Nationale Bas Carbone en 2031

- **Une entrée en vigueur différenciée**

- Au **1er janvier 2022** pour les bâtiments résidentiels : maisons individuelles et logements collectifs (textes parus)
- Au **1er juillet 2022** pour le tertiaire de bureau et les bâtiments d'enseignement primaire et secondaire (consultation achevée)
- A compter du **1er janvier 2023** pour les constructions temporaires et les extensions ou constructions de petite surface (GT en cours) et pour les autres typologies tertiaires (commerce, santé, crèche, hôtel, restaurant,...)



Réglementation Environnementale 2020 – RE 2020

- **Futur Label**
 - Sous l'égide du Plan Bâtiment Durable, [une concertation est en cours](#) sur le contenu d'un futur label qui accompagnera la RE 2020
 - **Mise en place d'un dispositif d'accompagnement des acteurs (Ministère - CEREMA - ADEME)**
 - Site officiel [RT-RE Bâtiment](#) : présente notamment le [dispositif d'accompagnement](#) adapté aux différents acteurs, et les outils sortis / à paraître
 - **Se former**
 - [MOOC Bâtiment Durable](#) : 2nd session de formation en ligne « RE 2020 » (30 novembre 2021 au 11 janvier 2022 - 4 semaines / 1h30-2h00 par semaine - gratuit)
 - **En savoir plus**
 - Site internet de la [DREAL PACA](#) : textes, fiche « Les grands principes de la RE 2020 », guide « RE 2020 », replays webinaires, actualités, liens utiles

Contact à la DREAL : Mélanie Lafarge, chargée de mission bâtiment durable
melanie.lafarge@developpement-durable.gouv.fr

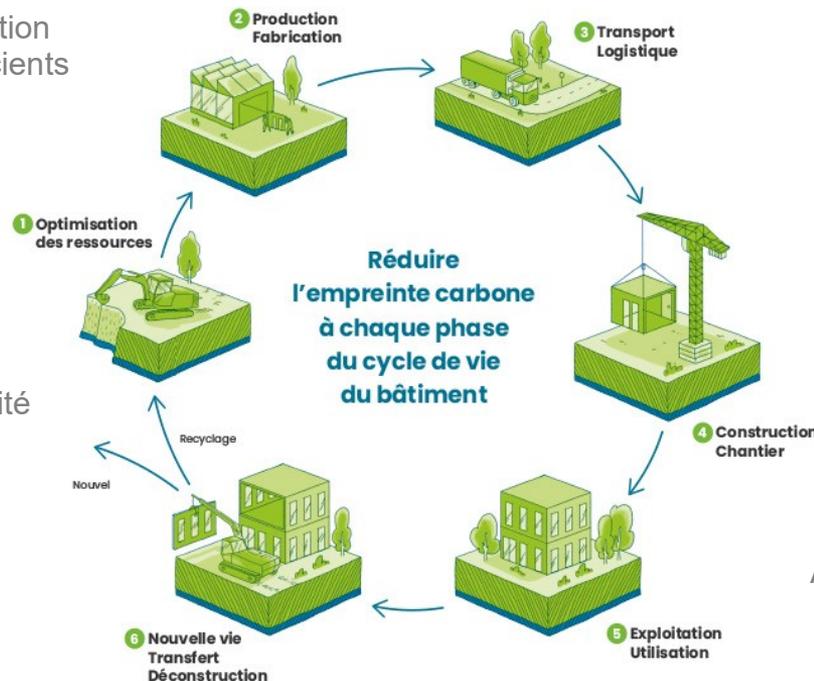
Les matériaux : un enjeu pour réduire l'impact environnemental du bâtiment

Favoriser des processus de fabrication et de mise en œuvre sobres et efficaces

Maximiser l'usage de matière première renouvelable, sans traitements lourds

Maximiser l'usage de matières premières favorables à la biodiversité et au captage de CO₂

Tenir compte de la fin de vie des matériaux : réutilisables, recyclables, compostables



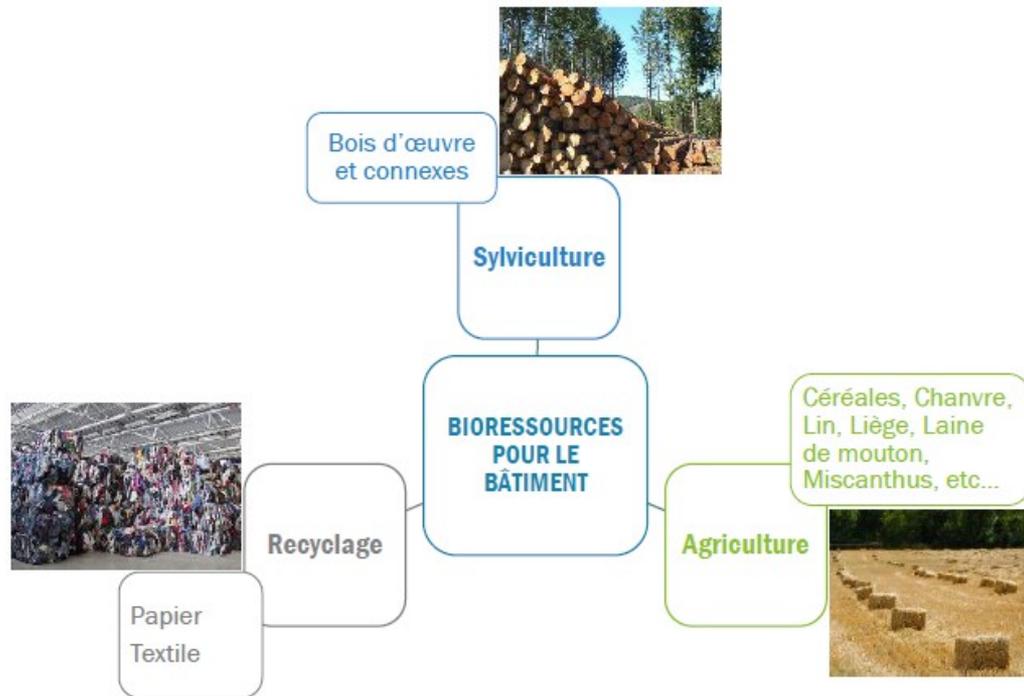
Minimiser le transport des matériaux

Minimiser le recours aux adjuvants chimiques, à l'eau et aux matières rares

Minimiser la quantité de déchets en phase de fabrication et de chantier

Assurer une qualité sanitaire avec des matériaux inertes sans polluants

Les matériaux biosourcés pour la construction



Isolants rigides en fibre de bois



Bétons de chanvre isolants



Bottes de paille pour la construction



Isolants souples en fibre de chanvre

Le développement des matériaux biosourcés en région PACA

- **Schéma régional biomasse / comité de chaîne de valorisation Eco-construction :**
 - une instance d'échange et d'orientation réunissant Etat (DREAL et DRAAF), Région, DR Ademe, Chambre d'agriculture, Fibois Sud (interprofession), FRB, EnvirobatBDM (animateur)
 - les filières suivies : **paille et balle de riz de Camargue, paille de blé, chanvre, liège + bois construction**
 - Les partenaires soutiennent diverses actions de développement des filières (essais sur les cultures, tests de caractérisation des matériaux, retours d'expérience, démarches normatives collectives, mise en place de formations, structuration de filières, développements industriels...), encouragent le recours aux matériaux locaux (ex :certification Bois des Alpes)
- **Le réseau Fibraterra**, animé par Envirobat BDM :
 - des actions pour s'informer, se former, partager sur les matériaux biosourcés pour la construction,
 - des actions pour améliorer la connaissance sur les matériaux et les filières, pour approfondir certains sujets (par exemple, la commande publique, ou le lien avec le risque incendie de forêt)
- Des **concours nationaux ou régionaux** pour mettre en lumière des projets/opérations mettant en œuvre du bois ou d'autres matériaux biosourcés, parmi lesquels : prix régional de la construction bois organisé par Fibois Sud, concours étudiant IMPACT de l'architecte sobre et engagée organisé par Karibati
- **De nombreux acteurs engagés sur le terrain** (collectivités, parcs naturels régionaux, associations, centres de formation, architectes et maîtres d'œuvre, industriels, ou encore des particuliers...) mais une information dispersée sur ces filières/matériaux > un enjeu à relever pour les partenaires

Actualités : 2 appels à projets du Plan d'Investissement d'Avenir (PIA 4)

- **Industrialisation de produits et systèmes constructifs bois et autres biosourcés** [AAP industrialisation bois](#)
- **Mixité pour la construction bas carbone** [AAP mixité construction](#)
- Dates de clôture pour les 2 AAP : 15 février 2022, 15 juin 2022, 14 octobre 2022 (fin)

Quelques ressources sur les matériaux biosourcés pour la construction (non exhaustives)

- Ressources du ministère de l'écologie : [Ministère Ecologie - matériaux bio et géo-sourcés](#)
- Réseau Fibraterra : [Envirobat BDM - réseau Fibraterra](#)
- Ressources techniques (guides, études) : [Enviroboite - procédés et matériaux durables](#)
- Fibois Sud : [Fibois PACA](#)
- Sur la balle de riz : [Batir en Balles](#)
- Sur la paille de blé : [Réseau Français de la Construction Paille](#)
Y compris des ressources sur la paille de riz : [RFCP recherche-developpement-pv-dessais](#)
- Sur le chanvre : [Construire en Chanvre](#)
- Cerema : [Cerema - actualités matériaux géo-bio-sourcés](#)

Contact à la DREAL : Sophie Le Garrec, chargée de mission transition énergétique et écologique des bâtiments
sophie.le-garrec@developpement-durable.gouv.fr